

# Systèmes de taxation du tabac : Structure fiscale idéale



**FCTC**  
WHO FRAMEWORK CONVENTION  
ON TOBACCO CONTROL  
SECRETARIAT-KNOWLEDGE HUB



**REEP**  
Research Unit on the Economics  
of Excisable Products

Mai2020

- La structure des droits d'accise est aussi importante, sinon plus, que le niveau des droits d'accise.
- Dans un pays où les droits d'accise sont faibles et la structure des droits d'accise médiocre, il est préférable que les pays renforcent d'abord la structure, avant d'augmenter les droits d'accise.
- L'industrie du tabac aime en général les structures fiscales complexes (à plusieurs niveaux) parce qu'elles lui donnent la possibilité de réduire ses obligations fiscales en manipulant ses produits pour qu'ils correspondent à la catégorie ayant les taux d'imposition les plus faibles.
- Si l'industrie du tabac s'oppose fortement à une structure fiscale ou à une augmentation fiscale, c'est habituellement un signe que le système fiscal fonctionne.

## Types de droits d'accise



- Les droits d'accise sont prélevés sur certains produits, habituellement pour en décourager l'utilisation. Il existe deux types de droits d'accise : les droits spécifiques et les droits ad valorem.
- Un droit d'accise spécifique est facturé par quantité, par exemple par cigarette, paquet ou kilogramme (p. ex., 1,50 \$ par paquet de 20, quel que soit le prix).
- Un droit d'accise *ad valorem* est perçu en pourcentage de la valeur du produit. La valeur du produit est mesurée en fonction du prix du fabricant (p. ex., 80 % du prix du fabricant) ou du prix payé par les consommateurs (p. ex., 70 % du prix de détail avant taxes).
- Il est également possible de combiner un droit *ad valorem* avec un droit spécifique. Il existe cinq structures possibles de droits d'accise qui peuvent être appliquées aux produits du tabac :

d'un droit spécifique pour les marques meilleur marché. L'accise *ad valorem* s'applique à la valeur des produits ; toutefois, si l'accise *ad valorem* tombe en dessous d'un plancher minimal, une taxe spécifique s'applique.

5. Une combinaison d'un droit mixte pour les marques à prix moyen et/ou haut de gamme et d'un droit spécifique pour les marques bon marché. Une accise mixte s'applique ; toutefois, si l'accise mixte tombe en dessous d'un plancher minimal, un droit spécifique s'applique.

## Quelle est la meilleure structure fiscale ?



- Les droits spécifiques sont plus favorables que les droits *ad valorem*, car ils entraînent des prix au détail plus élevés et sont plus faciles à administrer que les droits ad valorem.
- Les directives de l'article 6 de la CCLAT de l'OMS recommandent que les Parties mettent en œuvre « des systèmes de droits d'accise spécifiques ou des systèmes mixtes avec une taxe plancher spécifique, car ces systèmes présentent des avantages considérables par rapport au système reposant uniquement sur une accise ad valorem [...] ».
- Concrètement, cela signifie que si ces parties appliquent un système purement *ad valorem*, elles devraient au moins y ajouter un élément de droits d'accise spécifiques.
- L'OMS conseille également aux Parties que « tous les produits du tabac devraient être taxés de manière comparable d'une manière qui réduise le plus possible l'incitation pour les consommateurs à se tourner vers des produits meilleur marché dans la même catégorie ou vers d'autres catégories de produits moins chers [...] ».

## Types de structures des droits d'accise



1. Purement spécifique : la base d'imposition par unité, p. ex., par 1 000 cigarettes ou par 1 kg de tabac.
2. Purement *ad valorem* : la base d'imposition est la valeur des produits (p. ex., prix départ usine/prix de détail).
3. Mixte : combinaison de droits *ad valorem* et de droits spécifiques.
4. Une combinaison d'un droit *ad valorem* pour les marques à prix moyen et/ou haut de gamme et

Page 1 sur 2



**FCTC**  
WHO FRAMEWORK CONVENTION  
ON TOBACCO CONTROL  
SECRETARIAT-KNOWLEDGE HUB

**REEP**  
Research Unit on the Economics  
of Excisable Products

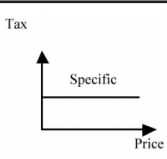
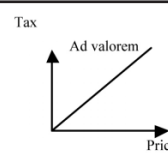
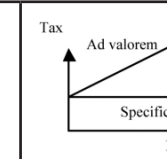
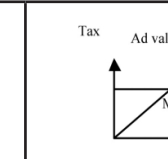
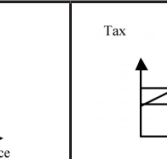


**CANCER  
RESEARCH  
UK**

Ce travail a été soutenu par : Le Cancer  
Research United Kingdom (CRUK)  
[Numéro de subvention C62640/A24723]

# Systèmes de taxation du tabac : Structure fiscale idéale

## Comparaison des structures des droits d'accise sur les prix et les recettes publiques

	Droits d'accise spécifiques	Ad valorem	Mixtes	Ad valorem avec un plancher minimal spécifique	Mixte avec un plancher minimal spécifique
<b>Effet sur les prix</b>					
Structure des taxes/prix					
Impact sur les prix	Tend à entraîner des prix relativement plus élevés  Les hausses d'impôts peuvent entraîner une substitution excessive des produits	Prix relativement plus bas par rapport aux droits d'accise spécifiques  Les hausses de taxes peuvent entraîner une baisse des échanges ou des réductions de prix (« faible substitution »)	L'effet dépendra de l'élément ( <i>ad valorem</i> ou spécifique) qui prévaut	La taxe minimale fonctionne comme un droit spécifique et assure un niveau de prix relativement plus élevé pour les produits à prix bas (et moyen)	
Inflation	La valeur réelle sera érodée par l'inflation, à moins d'être ajustée en fonction de l'inflation	La valeur réelle sera préservée à mesure que les prix augmentent dans la mesure où les prix du tabac suivent l'inflation	La valeur réelle de l'élément spécifique sera érodée par l'inflation	La valeur réelle du plancher minimal sera érodée par l'inflation  Le plancher minimal peut être (partiellement) ajusté en fonction de l'inflation s'il s'agit d'un pourcentage du droit d'accise dû sur le PMP* ou d'une catégorie de prix premium assujettie à une imposition <i>ad valorem</i>	La valeur réelle du droit spécifique et du plancher minimal sera érodée par l'inflation  Le plancher minimal peut être (partiellement) ajusté en fonction de l'inflation s'il s'agit d'un pourcentage du droit d'accise dû sur le PMP ou d'une catégorie de prix premium assujettie à une imposition <i>ad valorem</i>
<b>Incidence sur les recettes publiques</b>					
Stabilité budgétaire / capacité de prévision	Plus stable par rapport à la valeur <i>ad valorem</i> . Facile à prévoir	Vulnérable aux changements de comportement des consommateurs et des producteurs Difficile à prévoir	Un plancher fiscal plus spécifique ou minimal entraînera une plus grande stabilité budgétaire		
La valeur réelle des taxes et des prix	Les droits d'accise doivent être ajustés périodiquement en fonction de l'inflation	Les droits d'accise peuvent devoir être ajustés périodiquement pour tenir compte de la baisse des échanges ou des réductions de prix	Les droits d'accise peuvent devoir être ajustés périodiquement en fonction de l'inflation, de la baisse des échanges ou des réductions de prix		
Réduction des opérations transfrontalières fiscales (importations privées et commerce illicite)	Avec le même niveau d'imposition au PMP, une situation d'imposition purement spécifique dans un pays/juridiction et d'imposition purement <i>ad valorem</i> dans un pays voisin pourrait entraîner un flux transfrontalier pour les marques haut de gamme d'un pays vers un autre pays, et un flux inverse pour les marques bon marché		Plus la structure repose sur des droits spécifiques ou minimaux, moins elle devient vulnérable à la baisse des échanges ou aux réductions de prix, mais plus ces droits peuvent être érodés par l'inflation  Les structures fiscales mixtes et les structures fiscales comprenant un plancher minimal sont moins vulnérables aux flux transfrontaliers induits par la structure fiscale		
Exigences administratives	Aucune surveillance des prix requise à des fins fiscales, seul le volume ou le poids doivent être vérifiés		Nécessite un suivi des prix		
Source: Efficacité des politiques fiscales et des politiques de prix pour la lutte antitabac. Manuels du CIRC sur la prévention du cancer et la lutte antitabac Volume 14, pp 27-28 . * PMP = Prix moyen pondéré					